

LA REALISATION DE BOISEMENTS DE TERRES AGRICOLES

L'exemple de l'association « France Forêt Avenir »

REUNION
FORESTIERE

Vendredi 12 mai 2023
à 14 h 30

Inscription souhaitée

AVAILLES-LIMOUZINE(86)

*RDV Parking du stade municipal
(Accès fléché)*



Source : Association FFA

Nombreux sont les propriétaires s'interrogeant sur la possibilité de boiser des terrains non forestiers. Ces plantations peuvent être pertinentes à condition de bien préparer son projet. Le choix des essences sera bien sûr l'élément clef du projet. Pour cela, il sera important de bien apprécier les caractéristiques du secteur et de la parcelle (type de sol, conditions climatiques, travaux à réaliser, etc...). Le montage d'un pré-projet est souvent indispensable pour optimiser la réussite du projet.

Lors de cette réunion, nous vous présenterons l'ensemble des étapes administratives et techniques à respecter pour tout projet de boisement. Nous visiterons également des parcelles récemment boisées avec l'intervention d'une jeune association ayant pour principal objectif la promotion des boisements de terres agricoles, l'Association France Forêt Avenir.

Fin de la réunion : 17 h 00

Intervenants : - M. FLAYAC – Représentant de l'association FFA
- M. DELAGE – Pépinière VALLADE DELAGE

Contact

Alexandre GOBIN, CNPF Nouvelle-Aquitaine - 15 rue de la Croix de la Cadoue - 86240 SMARVES
(Tél. 06 15 05 14 79 - Courriel : alexandre.gobin@cnpf.fr)

Rendez-vous
Parking du stade municipal
à 14 h 30

